Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260331-DE_2026_065-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Délibération n° 2026/065

N/7.1

Objet : Budget Maison de Santé : Décision Budgétaire Modificative n° 1

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 24 mars 2026**, s'est réuni le **lundi 30 mars 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :26

Procurations (PV) : 1 M. Robert CHEVALIER à M. Christian DENIEL

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Philippe CHEVREL est nommé secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	PV
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	P	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération n° D/2026/037 du 9 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 de la Maison de Santé,

Entendu l'exposé sur la décision budgétaire modificative n°1 – Budget Maison de Santé,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la décision budgétaire modificative proposée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision budgétaire modificative telle que présentée

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260331-DE_2026_065-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Délibération n° 2026/065

N/7.1

Objet : Budget Maison de Santé : Décision Budgétaire Modificative n° 1

COMMUNE DE SAINT MEEN LE GRAND
Budget MAISON DE SANTE

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2026
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
compte	fonction	Opérat° Chapitre	montant	Objet	compte	fonction	Opérat° Chapitre	montant	Objet
					021	01		110 000,00	virement du fonctionnement (OS)
					1641			-110 000,00	Emprunt
			- €					0,00	

DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT				
compte	fonction	Opérat° Chapitre	montant	Objet	compte	fonction	Opérat° Chapitre	montant	Objet
023	01		110 000,00 €	Virement à la section d'investissement	75822			110 000,00 €	Virement du budget ville 2026
			110 000,00 €					110 000,00 €	

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**27**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 31 mars 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de SAINT-MEEN-LE-GRAND 35290

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.